

Mixité conjugale et familiale dans *ESP*

LUISA REVELLI, GABRIELLE VARRO

Dal momento che la rivista trova nel plurilinguismo il suo centro d'interesse, la diversità in ESP riguarda essenzialmente l'incontro e la pratica di lingue diverse nello spazio intimo di coppie e famiglie. Ma quello che colpisce in tutti i testi che ne parlano è che questa diversità linguistica non può essere descritta senza comportare considerazioni d'ordine sociale e politico. Pur essendo diventato un fatto sempre più diffuso e banale (normale), la diversità rimane sovversiva.

Parole chiave: coppie miste, diversità, diversità linguistica, censimento della popolazione, categorizzazione

Die sprachliche Vielfalt in den Nummern der ESP betrifft – getreu dem Schwerpunkt der Zeitschrift auf der Mehrsprachigkeit – vor allem den Gebrauch verschiedener Sprachen im Privatbereich von Paaren und Familien. In allen Texten, die sich damit befassen, fällt jedoch ebenso auf, dass sprachliche Vielfalt nicht beschrieben werden kann, ohne gesellschaftliche und politische Überlegungen einzubeziehen. Obwohl sie zu einer immer weiter verbreiteten und alltäglichen (normalen) Erscheinung geworden ist, bleibt sprachliche Vielfalt subversiv.

Stichworte: gemischte Paare, Vielfalt, sprachliche Vielfalt, Volkszählungen, Kategorisierung

La mixité conjugale et familiale est une catégorisation démographique qui applique des critères spécifiques, ainsi la catégorie varie forcément selon la société considérée. De façon générale, les recensements de la population comptent les étrangers (par nationalité) mais dans beaucoup de pays, aussi les religions, races ou ethnies entrent en ligne de compte; à cet égard, la France fait figure d'exception car jusqu'ici elle n'a jamais inclus ces caractéristiques dans les recensements officiels. Ce sont seulement des enquêtes qualitatives qui ont pu livrer des *estimations* du nombre de couples «ethniquement, religieusement ou linguistiquement mixtes».

La mixité conjugale est l'exemple même de l'interprétation nécessairement *subjective* par un observateur de données objectives, comme un lieu de naissance, une nationalité ou une langue parlée. Ces données sont spontanément (intuitivement) considérées comme devant déboucher sur des résultats prédéterminés, alors qu'elles peuvent n'être que circonstancielles dans un itinéraire per-

sonnel (exemple: une personne née en Italie qui est parfois comptée comme «italienne» et même italophone, alors que ses parents n'avaient fait qu'y passer...!). Les paradigmes de référence de la «mixité» évoluent donc surtout en fonction des enquêtes menées, dépendant largement des *interprétations* par les chercheurs des données recueillies par questionnaire ou entretien.

En France, la catégorie a évolué quand l'institution de la statistique officielle a décidé de compter, en plus du nombre d'étrangers par lieu de naissance, le nombre d'immigrants ayant, ou non, acquis la nationalité française. La catégorie «couples mixtes» a alors – paradoxalement – désigné le mariage entre deux *citoyens français* mais dont l'un seulement est né-e en France (1).

L'interprétation de la «mixité» se complique aussi considérablement lorsqu'il s'avère que, dans un couple «franco-marocain», par exemple, le/la partenaire français-e est *aussi d'origine marocaine*; un tel couple, traditionnellement «mixte» d'après les statistiques, le sera peut-être beaucoup moins – ou différemment – envisagé sous l'angle culturel, linguistique ou religieux; l'INSEE n'hésite pas à avancer même le terme d'«endogames» pour les décrire! (2)

En Italie, des enquêtes ciblées de l'ISTAT (*Istituto Nazionale di Statistica*) identifient le nombre de mariages, où au moins un des conjoints est étranger (16,9 % du total en 2024) (3). Elles indiquent que, du point de vue du genre, plus de sept mariages mixtes sur dix concernent des couples dont l'épouse est née hors d'Italie. Toutefois, ces mêmes enquêtes soulignent qu'un nombre croissant de mariages sont célébrés avec ou entre des personnes – pas nécessairement hétérosexuelles – n'ayant pas la nationalité italienne à la naissance: d'un point de vue linguistique et sociolinguistique il s'agit donc de couples de nationalité italienne mais potentiellement mixtes, voire doublement mixtes.

Au-delà des catégorisations statistiques et administratives, plusieurs articles publiés dans *ESP* ont souligné que, dans les dynamiques et choix linguistiques des familles mixtes, de nombreuses configurations différentes et plusieurs variables entrent en jeu (Moretti 2008; Ikonomu 2016; Deprez, Varro, Collet 2022). En ce qui concerne le genre, par exemple, si déjà dans le premier numéro d'*ESP* (1996) Christine Deprez soulignait comment, dans les situations de bilinguisme minoritaire les mères peuvent être porteuses d'attitudes apparemment opposées mais en réalité «compatibles chez une même personne, même si cela crée des tensions», en 2018 Paola Marchi a montré comment le choix d'adopter la langue du pays d'arrivée pour une épouse – pour une fille, pour une mère, pour une femme – n'est pas nécessairement une adaptation assimilatoire mais, bien

au contraire, peut représenter un «espace de liberté» pour donner voix à des imaginaires, des désirs, des mondes intérieurs en dehors des superstructures patriarcales et des impositions linguistiques de la culture du départ.

Les perceptions qu'on a des individus ne «collent» pas toujours à la réalité, c'est-à-dire à leurs expériences réellement vécues (4). Plusieurs textes, dont des témoignages publiés dans *ESP*, révèlent la découverte de l'importance d'une langue longtemps reléguée au deuxième plan face à une langue officielle ou majoritaire. D'une mixité inégale, on passe à un bilinguisme de plus en plus valorisé (Diemoz 2002).

Dans les articles d'*ESP* des trente dernières années, le mot *mixte* ne figure pas souvent: analysant les pratiques langagières des familles étrangères en France en 1996, Christine Deprez emploie les termes *parler bilingue* et *mélange*. Cependant, en 1998, Pascale Dorenlot analyse les liens entre langue et identité chez des jeunes de «familles mixtes franco-allemandes» et en 1999, Marie-Claude Muñoz signale la «naissance d'une langue mixte» chez les adolescents nés en France de familles portugaises immigrées. En 2015, enfin, dans son résumé de thèse, Anne-Christel Zeiter décrit le mariage «linguistiquement mixte» comme un avantage, une opportunité donnée au/à la partenaire alloglotte de s'approprier la langue de son nouveau chez soi. Mais une telle approche optimiste de la mixité n'est pas la règle, le plus souvent ce sont les problèmes qui intéressent les chercheurs. En 2024, Polina Pototskaja étudie les couples mixtes composés de femmes venues en Italie d'Estonie et mariées avec des Italiens, en constatant leur difficulté à transmettre leur langue aux enfants, ce qui a été et reste le cas général des langues minorées, parce que minoritaires en Europe, comme Héran, Filhon et Deprez l'ont montré en 2012. Parallèlement, Sabrina Alessandrini pointe, en 2024, l'importance de la gestion des langues par les parents pour la construction des identités chez des adolescents d'origine maghrébine en Italie. Il est clair que la perspective adoptée par les chercheurs oriente la manière dont la mixité sera perçue et interprétée. Dans son article en 2018 intitulé «Mixité conjugale, mixité individuelle, mixité généralisée», G. Varro a tenté de faire la synthèse des recherches existantes en sociologie pour tenter d'avancer dans la théorisation du concept. Déboucher sur la notion d'une «mixité généralisée» signifiait que, comme chaque *individu* est forcément mixte, combinant à la fois ses antécédents familiaux (père, mère) et toutes les influences successives (conscientes et inconscientes), la mixité d'un *couple* va a fortiori sans dire. Mais cela n'est qu'une approche théorique, qui n'empêche en rien que le terme *mixité* peut toujours

Mixité conjugale et familiale
dans *ESP*

L. REVELLI
G. VARRO

être (re)mobilisé au service des réalités qui impactent les individus dans leur vie réelle.

Car, si la mixité conjugale et sociale semble être devenue une évidence dans une société post-moderne et, par conséquent, ne plus vraiment contrevvenir aux normes établies, il n'en est pas moins vrai que ces normes continuent à oeuvrer en sous-main (5), d'autant plus que notre monde «globalisé» est actuellement en train d'effectuer un retour radical au fractionnement en États-Nations, où la priorité n'est plus à la mixité ou coexistence pacifique mais au contraire à la séparation entre *nous et eux*. La mixité apparaît donc non seulement comme une question sociologique mais comme une problématique essentiellement politique.

Et la problématique politique ne peut faire abstraction des questions économiques liées au pouvoir et à la valeur marchande des langues: comme l'a souligné Alexandre Duchêne dans son article en 2020, «la désirabilité (ou la non-désirabilité) de certaines compétences plurilingues, de certain-e-s locuteur-trice-s plurilingues, ainsi que de certaines langues (ou de combinaisons de langues) s'inscrit dans l'économie politique des échanges linguistiques». Et, aujourd'hui, plus que jamais, «cette valorisation fluctue en fonction du contexte et du marché»: si au sein d'un couple mixte l'un des partenaires parle une langue à fort capital international et l'autre une langue perçue comme ayant peu de valeur marchande, la balance penchera évidemment en faveur de la langue la plus rentable, même dans les relations avec les enfants.

Dans cette perspective, la notion de mixité linguistique ne peut faire l'impasse sur la prise en compte des complexes paradigmes sociaux, culturels, politiques et économiques du monde contemporain, où la normalité désormais «acquise» des couples bilingues côtoie la réalité des couples doublement *exolingues* (Goglia, Cozzone 2024); où l'alternance due à la mobilité professionnelle temporaire croise les séquences de deuxième et troisième migrations (Nussbaum 2023); où les retours dans les pays d'origine après de longues périodes d'absence, ainsi que les naissances de deuxième et troisième générations en dehors des pays d'origine (Mikanovic 2012) redessinent le répertoire multilingue de familles entières, et bien plus encore. Les processus multiples et multidirectionnels de la circulation linguistique actuelle exigent alors peut être des approches nouvelles et probablement une révision des catégories à travers lesquelles les dynamiques de la mixité linguistique conjugale et familiale ont été étudiées jusqu'à présent.

Le titre même de notre revue – *Éducation et Sociétés Plurilingues* – conduit à s'interroger sur le type de société *posée* comme bi- ou plu-

Mixité conjugale et familiale
dans *ESP*

L. REVELLI
G. VARRO

RÉFÉRENCES
(DATE + NUMÉRO
D'*ESP*)

rilingue: est-elle réellement une société «linguistiquement mixte» et dans quelle mesure, et si oui, avec quels effets pour les habitants-locuteurs? Quels résultats dans le vécu des jeunes? Quelles conséquences pour les couples et familles qui décident de migrer ou qui y sont contraints? Quels sont les nouveaux rôles et les nouveaux pouvoirs dans la dynamique des couples et des familles confrontées aux tensions et aux compétitions entre langues de l'affection et langues de travail, langues héritées et langues nationales? Il s'agit sans doute de questions auxquelles nous pourrions tenter de répondre dans les numéros d'*ESP* à venir.

- ALESSANDRINI S. 2024, 57. Langues arabes et transmission: représentation d'une polyglossie chez des adolescents migrants.
- DEPREZ C. 1996, 1. Une «politique linguistique familiale»: le rôle des femmes.
- DEPREZ C. 1999, 6. Le jeu des langues dans les familles bilingues d'origine étrangère.
- DEPREZ C., VARRO G., COLLET B. 2022, 52. Familles plurilingues à travers le monde.
- DIEMOZ F. 2002, 13. Être plurilingue: combinaisons et complémentarité.
- DORENLOT P. 1998, 4. Étude des identités nationale ou supranationale de jeunes issus de familles mixtes franco-allemandes.
- DUCHENE A. 2020, 48. Le plurilinguisme: une réponse insuffisante aux inégalités sociolinguistiques.
- GOGLIA F., COZZONE I. 2024, 57. Children's self-reported use of Bengali and Italian in London.
- HERAN F., FILHON A., DEPREZ C. 2002, 12. La transmission familiale des langues en France au 20^e s.
- IKONOMU D. M. 2016, 40. L'impatto della qualità dell'attaccamento fra genitore e figlio/a sull'educazione bilingue in famiglia.
- MARCHI P. 2018, 45. Il linguaggio della differenza: voci, storie, memorie delle donne migranti attraverso il concorso lingua madre.
- MIKANOVIC V. 2012, 33. Le sentiment bilingue: la dimension identitaire des langues.
- MORETTI B. 2008, 25. Modalità di sostegno del bilinguismo in famiglia.
- MUNOZ M. C. 1999, 7. Usages du français et double appartenance: le cas des Portugais en France.
- NUSSBAUM L. 2023, 54. Compte rendu *Migration(s) multiple(s). Re-configurations des répertoires sociolinguistiques et perspectives éducatives.*

Mixité conjugale et familiale
dans ESP

L. REVELLI
G. VARRO

POTOTSKAJA P. 2024, 57. La trasmissione intergenerazionale dell'estone nelle testimonianze di donne migrate in Italia.

VARRO, G. 2016, 42. Couples linguistiquement mixtes; une nouvelle catégorie?

ZEITER A. C. 2015, 39. Résumé de Thèse *Couples linguistiquement mixtes et appropriation des langues*.

NOTES

(1) En 2019, les mariages mixtes représentent 15,3% des mariages célébrés en France, ils représentaient 6% en 1950. Parmi les 212 415 mariages conclus en 2019, 32 430 d'entre eux ont uni une personne de nationalité étrangère et une personne de nationalité française (INED).

(2) La statistique officielle a évolué en ce sens, en témoigne la nouvelle catégorie mise en avant par l'INSEE en 2020: les couples *endogames*, correspondant aux unions formées par un-e immigré-e avec **une** immigré ou descendante d'immigrés originaire du même pays (Insee, enquêtes Emploi 2019-2020). La mixité du couple est ainsi occultée/annulée/niée par leur «endogamie» supposée.

(3) ISTAT, Matrimoni, unioni civili, separazioni e divorzi, data pubblicazione dati 19 gennaio 2026:
<https://www.istat.it/comunicato-stampa/matrimoni-unioni-civili-separazioni-e-divorzi-anno-2024/>

(4) Observers point to the dismay young pupils feel when handed a textbook called “Je parle arabe” (I speak Arabic), when they discover the “Arabic” contained in the book is not the one they use at home. They may well infer from this that they speak neither French nor Arabic” (Valdman, *in* Vermès 1988).

(5) La loi Sarkozy de 2003 a créé un délit de «mariage de complaisance» passible de cinq ans d'emprisonnement. La loi Besson en 2011 criminalise les «mariages gris», ceux que l'étranger a conclu en abusant de la bonne foi du conjoint français. Cette loi donne la possibilité aux préfets d'imposer une enquête de police pour vérifier «la sincérité du couple mixte» avant d'autoriser le mariage. Enfin, le 20 février 2026, le Sénat français a adopté, avec l'appui du gouvernement, une proposition de loi pour interdire les mariages entre des Français et des étrangers en situation irrégulière. Réécrit en commission pour éviter le risque d'inconstitutionnalité – car le droit de se marier avec qui on veut est un droit fondamental reconnu par la Constitution – le texte oblige tout ressortissant étranger voulant se marier à fournir la preuve du caractère régulier de sa situation. Ce qui équivaut à interdire tout simplement à certains couples de se marier.